

THEOLOGICUM

Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses

CED - CYCLE DES ÉTUDES
DU DOCTORAT

2020/2021



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Doctorat canonique en Théologie (Doctorat de Théologie)

Diplôme supérieur (DS), soit en théologie (DSET) soit en bible (DSEB)

Diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP.

Sommaire

Organisation, contacts	5
Calendrier universitaire	6
Présentation générale	7
Organisation des études	8
I. Règles générales de bon fonctionnement	8
I.1. Respect des règles générales de l'Établissement	8
I.2. Communication administrative	9
I.3. Communication avec l'Envoyeur	9
I.4. Communication académique et pédagogique	9
I.5. Règles académiques générales concernant l'assiduité	9
I.6. Règles académiques concernant le plagiat	9
I.7. Validations, notations, moyennes	11
II. Admission et inscription	12
II.1. Conditions générales d'admission	12
II.2. Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année	12
II.3. Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction	14
II.4. Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale	15
III. Cours des études du doctorat	16
III.1. Une organisation et une équipe d'enseignants chercheurs	16
III.2. Séminaires de recherche	17
III.3. Atelier de doctorants de spécialité	17
III.4. Direction de thèse	18
III.5. Colloques, journées d'études, doctorales	18
III.6. Contributions orales et articles écrits	20
IV. Programme 2020-2021	21
IV.1. Programme de l'année D1	21
IV.2. Programme des années D2 et D3	21
IV.3. Les années Dn	21
IV.4. Séminaires de recherche D1 - Dn	22
IV.5. Séminaires de recherche M2 - D1	25
IV.6. Cours communs	27
IV.7. Atelier de doctorants de spécialité	28
V. Étapes, durée maximale et procédures d'évaluation	30
V.1. Durée maximale de la thèse	30
V.2. Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année D1	31
V.3. Accord pour continuer la recherche en fin de D3	31
V.4. Forme et présentation de la dissertation doctorale	32
V.5. Dépôt de la dissertation doctorale	32
V.6. Le jury de la soutenance	32
V.7. La soutenance	33
V.8. Délibération et mention	34
V.9. Obtention du titre : publication de la thèse	34
VI. Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs	34
VI.1. Exigences	35
VI.2. Procédure	35
VII. Diplôme Supérieur d'Etudes Théologiques ou Bibliques DSET, DSEB	36
Conditions financières	37
Sommaire des annexes	39

Annexes

Annexe 1 : caractéristiques de la note brève du dossier d'inscription	40
Annexe 2 : Cours et crédits ECTS	42
Annexe 3 : Écoles et Universités-partenaires	43
Annexe 4 : Présentation du dépôt de l'argument de thèse	44
Annexe 5 : Grille d'évaluation du Directeur.	47
Annexe 6 : Critères d'évaluation des mentions.	48
Annexe 7 : Pôle Langues (FDL)	49

Organisation, contacts

Direction



Directeur :
Pr. Dr Brigitte CHOLVY

Directeur-adjointe assesseur en Bible :
Pr. Dr. Sophie RAMOND

Secrétariat / Assistante pédagogique :
M^{me} Leticia SANTIAGO

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	Fermé

Tél. : 33 (0)1 44 39 52 57

Courriel : ced.theologicum@icp.fr

www.icp.fr/theologicum/ced

Calendrier universitaire

Premier semestre 2020

10 septembre, 9h-15h	Session de rentrée du CED
14 septembre	Début des cours
6 octobre, 11h-14h	Messe de rentrée et rentrée de la vie étudiante
7 octobre	Commission doctorale (2 ^{ème} session)
1 ^{er} au 4 octobre	Doctorale de liturgie « La réforme de l'année liturgique après Vatican II. L'exemple de la semaine sainte » (Trèves)
12 au 14 novembre	Colloque des RSR sur Karl Rahner (Paris)
12-16 octobre	Semaine méthodologique du Collège doctoral
Du 24 octobre au 2 novembre au matin : vacances de la Toussaint	
13 novembre	Doctorale de théologie morale « Entre justice et solidarité, la question des migrations » (Fribourg)
26 et 27 novembre	Colloque THEODOC « Savants ou militants ? Crise climatique et avenir l'humanité » (Louvain-la-Neuve)
8 Décembre, 12h15	Messe : Fête patronale de l'ICP
Du 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021 au matin : vacances de Noël	
4 au 15 janvier	Semaine des examens
16 janvier	Fin du 1 ^{er} semestre

Second semestre 2021

18 janvier 2021	Début du 2 ^{ème} semestre
18 au 22 janvier	Semaine inter-facultaire et interdisciplinaire sur la formation des canons bibliques (IPT)
20 au 22 janvier	Colloque de l'ISL « La liturgie au miroir de la crise sanitaire » (ICP)
26 janvier, 12h15	Messe : fête de la saint Thomas d'Aquin
22 au 25 février	Colloque de l'ISEO et de l'ISPC « Ecologie » (ICP)
Du 13 février au 1^{er} mars au matin : vacances d'hiver	
5 mars, 9h-15h	Forum du BDE
17 mars, 9h-14h	Matinée de Carême
18 et 19 mars	Colloque d'exégèse : « Repenser la rétribution – <i>rethinking Retribution</i> » (ICP)
24 et 25 mars	Colloque UDESCA d'anthropologie prospective : « L'avenir : critique, résistance, utopie » (ICP)
9 avril, 14h-20h	Cérémonie de remise des diplômes
Du 17 avril au 3 mai au matin : vacances de printemps	
17 au 28 mai	Semaines des examens
27 et 28 mai	Colloque Pôle Philosophie-Théologie : « Du tout-autre au non-autre. Analogie et expérience », ICP
29 mai	Fin du 2 ^{ème} semestre
9 juin	Commission doctorale
6 juillet	Fin de l'année universitaire

Cycle des Études du Doctorat (CED)

Directeur du Collège doctoral : Pr. Camille Riquier

Doyen du *Theologicum* : Pr. Jean-Louis Souletie

Directeur du CED : Pr. Brigitte Cholvy

Directeur-adjoint : Pr. Sophie Ramond

Assistante pédagogique : Mme Leticia Santiago (secrétaire de direction universitaire)

Présentation

Le Cycle des Études du Doctorat (CED) est le 3^{ème} cycle du *Theologicum* – Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

Héritier d'une longue tradition facultaire de service théologique de l'Église, il a pour vocation de former des docteurs en théologie et de les préparer à l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche.

Le CED appartient au Collège doctoral de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris, reconnue par l'État français et labélisée Équiped'Accueil (EA 7403) et œuvre au sein du Collège doctoral. Le CED offre ainsi des possibilités optimales de travail et de recherche, notamment grâce aux bibliothèques exceptionnelles de l'ICP.

Au sein de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société », le CED est un lieu de recherche rassemblant une communauté d'enseignants et d'étudiants dont le but est de travailler à l'élaboration et à la communication de l'intelligence de la foi, dans des contextes variés et selon les besoins des Églises et des communautés humaines.

Le CED accueille les doctorants qui veulent entreprendre une recherche de haut niveau dans un des domaines fondamentaux de la théologie. Il est ouvert aux clercs, aux religieux et aux laïcs, venant de pays francophones ou non, et, pour nombreux d'entre eux, envoyés par leurs instances ecclésiales.

Le CED appartient à un solide réseau de partenariats internationaux et il est membre fondateur du réseau européen THEODOC.

Le CED prépare à deux types de diplômes :

- le doctorat canonique en théologie délivré au nom du Saint-Siège, selon les dispositions de la constitution *Veritatis Gaudium*,
- un diplôme supérieur (DS), soit en théologie (DSET) soit en bible (DSEB), qui est un diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP.

Organisation des études

I. Règles générales de bon fonctionnement

I.1. Respect des règles générales de l'Établissement

Les étudiants doivent se conformer aux différentes règles définies par l'ICP. Tout manquement aux règles établies peut entraîner une convocation par la direction du CED.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement. Le port de drogues ou d'armes (même factices) est également interdit.

Les différents locaux fréquentés doivent être laissés propres après leur utilisation.

Les étudiants doivent arriver à l'heure aux différents enseignements et éteindre leur téléphone portable en entrant dans les salles de cours/séminaires/ateliers.

I.2. Communication administrative

Horaire du secrétariat : l'assistante pédagogique de l'organisme est disponible pour répondre aux demandes des étudiants aux horaires d'ouverture du secrétariat qui sont les suivants : de 9h à 12h et de 14h à 16h. Fermé les lundis matin et vendredis après-midi.

▪ Communication par mail avec l'assistante pédagogique : une adresse email est attribuée à chaque étudiant de type :

prenom.nom@campusicp.fr

Elle doit être prioritairement utilisée. L'adresse personnelle est communiquée au secrétariat du CED au moment de l'inscription et peut également être utilisée. L'étudiant est prié de faire part immédiatement de toute mise à jour de son adresse email à l'assistante pédagogique du CED.

▪ Communication via les panneaux d'affichage : L'essentiel des informations pédagogiques et administratives sont diffusées par courriels. Cependant, des panneaux d'affichage sont utilisés, notamment pour annoncer les soutenances de thèses et les colloques. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement.

▪ Communication des notes : Les notes ne sont communiquées qu'à l'étudiant sous la forme de retour sous pli de la feuille d'évaluation et/ou du relevé de notes. Aucune note n'est communiquée par téléphone.

▪ Communication des autres documents administratifs : Les cartes d'étudiant, de bibliothèque, les certificats de scolarité sont délivrés par le Secrétariat universitaire. Les autres documents sont communiqués moyennant un délai raisonnable (48h hors périodes de vacances) par l'assistante pédagogique de l'organisme.

I.3. Communication avec l'Envoyeur

De nombreux doctorants sont envoyés par leur Évêque ou leur Supérieur religieux. La lettre d'envoi pour un doctorat de théologie à l'ICP signée par l'Ordinaire fait obligatoirement partie du dossier d'admission.

Les résultats annuels de l'étudiant sont envoyés en juin/juillet de l'année universitaire à son Envoyeur et, le cas échéant, à l'Evêque de son diocèse de résidence (relevé de notes, bilan d'année, avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale).

I.4. Communication académique et pédagogique

Comme pour tout l'ICP, la plate-forme « *moodle* » est utilisée à l'adresse www.formation.icp.fr. Les informations académiques sont mises à jour sur cette plate-forme. Les documents utilisés dans les séminaires et ateliers sont déposés et mis à jour sous la responsabilité des enseignants.

I.5. Règles académiques générales concernant l'assiduité

La présence aux enseignements fixés au contrat d'études est obligatoire. Dans la mesure du possible, l'étudiant veillera à informer par mail l'enseignant de son absence. Toute absence doit être dûment justifiée. Les justificatifs acceptés (à remettre à l'assistante pédagogique) sont les suivants :

- Certificats médicaux datés,
- Convocations officielles à des examens ou concours,
- Convocations officielles par des services de l'Etat,
- Cas de force majeure documentés comme tels.

Un taux d'absences supérieur à 25% du volume prévu pour l'enseignement concerné entraîne la non-validation de cet enseignement et l'obligation pour l'étudiant de le suivre à nouveau.

Si une absence, même partielle, a lieu lorsqu'une contribution orale ou écrite du doctorant a été prévue, ce dernier doit, outre s'excuser auprès de ses enseignants, communiquer immédiatement par mail un texte rédigé tenant lieu de participation à la séance.

I.6. Règles académiques concernant le plagiat

Le plagiat peut prendre différentes formes :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page web sans le mettre entre guillemets,
- Insérer dans un travail écrit des données provenant de sources externes sans en indiquer la provenance,

- Résumer l'idée originale d'un auteur en omettant d'en indiquer la source,
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance,
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord préalable de l'enseignant,
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien,
- Acheter un travail sur le WEB.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et sa référence précisée dans une note de bas de page. Il en est de même pour tout document iconographique et pour tout schéma. Cette règle s'applique pour tous les exercices, dans le cadre du contrôle continu et du contrôle terminal.

Lors de l'impression de la dissertation doctorale, il est demandé d'intégrer et de signer un engagement relatif au plagiat :

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets. Je certifie être informé que la non-application de ces règles m'expose au conseil de discipline, qui pourra aller jusqu'à prononcer la nullité du diplôme.

Chaque directeur de thèse est fondé à repérer un cas de plagiat.

Une fois que le directeur de thèse a autorisé le dépôt des exemplaires reliés de la thèse, le doctorant doit aussitôt envoyer par mail au secrétariat du CED un fichier pdf et un fichier word contenant la totalité de sa dissertation doctorale. La direction du CED contrôle systématiquement toutes les dissertations par le biais du logiciel URKUND. Le résultat de ce contrôle est analysé par la direction et transmis au doctorant.

Selon les résultats, la thèse est soit acceptée et la procédure de dépôt peut se poursuivre, soit le pourcentage est problématique et une analyse complémentaire des plagiats repérés doit être conduite. En cas de plagiat avéré, la soutenance peut être soit suspendue soit définitivement refusée.

En cas de contestation, et dans le strict respect des règles de courtoisie et de formalisme, le doctorant peut saisir le Doyen et le Conseil de Faculté. Il peut ensuite faire appel auprès du Vice-Recteur à la recherche de l'ICP et Directeur du Collège doctoral.

Publicité est donnée à la sanction, notamment via le réseau THEODOC. En cas de plagiat grave, l'étudiant peut être exclu définitivement de l'établissement.

I.7. Validations, notations, moyennes

Chaque enseignement est évalué par le ou les enseignants qui en ont la charge selon des modalités propres communiquées à l'étudiant via la fiche de compétences de l'enseignement concerné. Chaque enseignement donne lieu :

- soit à l'attribution d'une note (éventuellement composée de plusieurs notes) comprise entre 0 et 20,
- soit à l'attribution de la mention validé (VA) ou non validé (NV).

Tout enseignement suivi doit être validé, selon les indications du contrat d'études. Aucune moyenne n'est calculée entre plusieurs enseignements, si ce n'est pour les enseignements annuels de langues bibliques. Des possibilités de rattrapage existent et sont spécifiques à chaque enseignement.

Doctorat canonique de théologie

II. Admission et inscription

II.1. Conditions générales d'admission

Pour être admis au CED, les candidats (maximum 50 ans) doivent avoir accompli un cursus complet d'études fondamentales et spécialisées en théologie, sanctionné dans les Universités de droit pontifical et les Facultés ecclésiastiques par la licence canonique en théologie (*Licentia canonica docendi*) et avoir obtenu au moins la mention « Bien » (*Cum laude probatus*). Une mention inférieure à « Bien » ne permet pas que la candidature soit retenue. Toutefois, la Commission doctorale de la Faculté (deux réunions par an : mai/juin et septembre/octobre) peut attribuer pour un diplôme dont le niveau est reconnu comparable au master en théologie avec une mention « Bien » une équivalence sur la base de la législation canonique en cours.

Pour les candidats souhaitant mener une recherche en exégèse biblique, la connaissance du grec et de l'hébreu doit être de niveau équivalent au niveau de la 2^{ème} année de l'Ecole des Langues Orientales Anciennes (ELCOA du *Theologicum*) à la première inscription en doctorat. Le cas échéant, il faudra faire précéder l'entrée en doctorat par une année intensive de langues bibliques à l'ELCOA. Le niveau 3 doit être acquis dès les premières années, s'il n'est pas certifié à l'entrée.

Pour les candidats non-francophones, le niveau C1 en FLE (Français Langue Étrangère) est exigé (attestation de l'ILCF de l'ICP ou d'une autorité reconnue par les règlements français). Il est possible de faire un test de niveau de français à l'ILCF. Si le niveau n'est pas le niveau C1, l'entrée en doctorat pourra être différée le temps que ce niveau soit atteint (ces études peuvent être menées à l'ILCF).

Enfin, le candidat doit être capable de lire des ouvrages scientifiques au moins dans une langue vivante de rayonnement international autre que le français (allemand, anglais, espagnol, italien), ce qui sera vérifié à l'occasion de l'entretien d'inscription. Si tel n'était pas le cas, le candidat pourrait avoir à suivre un cours d'initiation à la lecture théologique dans une de ces quatre langues selon la langue originale du corpus de sa thèse.

II.2. Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année (année D1)

Une pré-inscription doit être faite au cours de l'année qui précède l'entrée en scolarité doctorale : communication au secrétariat du CED du dossier complet par mail ou courrier postal ; obtention d'une pré-inscription signée par le Directeur du CED ou son représentant.

Le dossier d'admission d'une première inscription comprend les documents suivants :

Pour tous les candidats :

- la photocopie certifiée conforme de la Licence canonique (*licentia canonica docendi*) avec précision de la spécialité ; la mention doit clairement apparaître (la mention bien (*cum laude probatus*) au moins est requise),
- le relevé des enseignements et séminaires suivis en 2^{ème} cycle de théologie, ainsi que le relevé des notes obtenues,
- un *curriculum vitae* détaillé, précisant notamment la date et le lieu de l'obtention du baccalauréat (ou équivalent) ; la date et lieu de la première inscription dans l'enseignement supérieur ; les dates et lieux des titres obtenus en théologie et/ou sciences bibliques,
- deux photos d'identité récentes,
- une lettre de motivation (environ 1 page rédigée en français),
- une note brève de présentation du projet de recherche et de thèse, quelques pages rédigées en français, selon le cadre précisé en annexe 1.

Pour les prêtres et les religieux(ses) :

- l'accord écrit du Supérieur ou de l'Ordinaire,
- une attestation de prise en charge financière par un organisme.

Pour les candidats non-francophones :

- l'attestation du niveau atteint en langue française.

Pour les candidats s'engageant dans une recherche doctorale en exégèse :

- l'attestation des niveaux en langues bibliques.

L'inscription définitive est faite lors d'un entretien avec le Directeur du CED ou son représentant au plus tard durant le mois de septembre. Au cours de cet entretien, qui porte notamment sur le projet de recherche, un contrat d'études est défini et co-signé par le candidat et le Directeur. Le contrat d'études pourra tenir compte de séminaires de recherche en théologie suivis et validés (note supérieure à 10 chacun) dans d'autres institutions d'enseignement supérieur. Le présent document, qui tient lieu de Règlement pédagogique du CED pour l'année universitaire, est remis au candidat. Un exemplaire de la « Charte de la thèse » est remis au candidat. Il doit la signer et la faire signer à son directeur de thèse et la communiquer au secrétariat du CED, à l'occasion de l'acceptation de son dépôt de sujet à l'issue de l'année de D1.

Avant la date de cet entretien, un test peut être fait à l'ILCF pour attester du niveau de français pour les candidats non-francophones. Aucune inscription ne peut être définitive sans que le niveau C1 en français soit confirmé.

L'inscription académique se fait auprès du secrétariat du CED. L'inscription est complète lorsque le candidat s'est présenté au Secrétariat Universitaire de l'ICP pour régler les formalités administratives et financières et obtenir sa carte d'étudiant de l'Institut Catholique de Paris donnant notamment accès aux Bibliothèques de l'ICP. Les inscriptions sont normalement closes le 30 septembre. Tout changement au contrat d'études doit être discuté et validé avec le Directeur du CED ou son représentant.

II.3. Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction

Dans le cadre des accords signés avec des Universités françaises et étrangères, le CED développe des partenariats qui permettent aux étudiants d'obtenir, à partir de la même thèse, un titre canonique reconnu par le Saint Siège et un titre délivré par une Université d'État.

Des conventions en vue de thèses conjointes ont été établies avec diverses institutions (cf. annexe 3 pour les informations détaillées) :

l'École doctorale : « Mondes antiques et médiévaux » (ED 1-022) de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) ; la Faculté de théologie de l'Université Laval à Québec ; La Faculté de théologie de l'Université de Montréal ; la Faculté de théologie de l'Université catholique de Leuven ; la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse ; la Faculté de théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge et l'Institut de Théologie Protestante, à Paris ; la Faculté de théologie de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve ; la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Yaoundé.

Dans le cadre de l'accord de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société » (EA 7403) avec l'Université de Lorraine Fernand Braudel (École doctorale ED 411).

La décision d'une co-tutelle (avec une université hors de France) ou d'une co-direction (avec une université française ou une université pontificale hors de France) se détermine à l'issue de la première année ou, au plus tard, au cours de la deuxième année de la scolarité doctorale.

Il revient au doctorant de procéder, chaque année, à son inscription auprès de l'Université-partenaire concernée et d'en régler les frais. Il est possible que l'Université-partenaire demande au doctorant de suivre un cursus spécifique. Il est de la responsabilité du doctorant d'avoir un contact régulier avec son directeur/co-promoteur de l'Université-partenaire (cf. « Charte de la thèse ») et de lui faire part régulièrement de l'avancement de ses travaux dans des séances de travail, y compris en se déplaçant si nécessaire dans l'Université concernée, et en lui communiquant ses textes rédigés au fur et à mesure pour relecture, corrections et validation.

Chaque année, le doctorant doit organiser une rencontre tripartite réunissant les deux directeurs avec lui, si possible à l'ICP. Si cette rencontre s'avérait impossible à organiser, le doctorant devrait en informer le Directeur du CED.

II.4. Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale (années D2 à Dn)

Les doctorants D2 à Dn doivent s'inscrire chaque année de leur propre initiative. L'inscription se fait auprès du secrétariat. Elle correspond à une reconduction de l'inscription en atelier de spécialité, au choix d'un séminaire et au choix des colloques, journées d'étude, et tout autre cours de la faculté, auxquels le doctorant peut participer, et, le cas échéant, à l'inscription dans divers cours de langues.

Un entretien avec le Directeur du CED ou son représentant est à prévoir s'il s'agit d'une inscription particulière :

- soit dans le cas de la participation à un ou plusieurs séminaires spécifiques (chaires, etc.),
- soit en cas de dépassement du nombre d'années autorisées, dans le cadre d'une procédure dite d'« année dérogatoire ». Il convient d'obtenir le droit de se réinscrire auprès du Directeur de thèse et du Directeur du CED ou son représentant.

Tout changement au contrat d'études doit être discuté et validé avec le Directeur ou son représentant.

Les enseignements

III. Cours des études du doctorat

III.1. Une organisation et une équipe d'enseignants-chercheurs

Le CED organise ses activités d'enseignement et de recherche durant les années D1, D2 et D3 autour de quatre pôles :

- la participation à des séminaires et des ateliers destinés à équiper les futurs docteurs des outils nécessaires à l'élaboration d'une thèse,
- la direction de thèse assurée par un enseignant-chercheur,
- la participation à des sessions, des colloques, des doctorales, et à une équipe de recherche et des travaux interdisciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral et des activités du *Theologicum*, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.
- L'apprentissage d'une langue vivante, l'anglais, si nécessaire.

- Les enseignants-chercheurs professeurs du *Theologicum* :

En exégèse : Sophie Ramond

En théologie dogmatique : Brigitte Cholvy, Vincent Holzer, Jean-Louis Souletie (Doyen du *Theologicum*)

En théologie dogmatique et spirituelle : Gilles Berceville

En théologie morale : Mgr Philippe Bordeyne (Recteur de l'ICP), Catherine Fino

En théologie de la liturgie et des sacrements : Hélène Bricout, Patrick Prétot

En théologie pastorale et catéchétique : Joël Molinaro

En ecclésiologie : François Moog

- Les enseignants-chercheurs *maîtres de conférences* du *Theologicum* :

En exégèse : Béatrice Oiry, Christophe Raimbault

En théologie dogmatique : François Cassingena-Trévedy, Denis Hetier, Charbel Maalouf, Arnaud Montoux

En théologie morale : Dominique Greiner, Marie-Dominique Trébucet

En théologie de la liturgie et des sacrements : Gilles Drouin, Isaïa Gazzola

En théologie pastorale et catéchétique : Isabelle Morel, Roland Lacroix

En ecclésiologie : Luc Forestier, Dominique Waymel

En théologie du dialogue inter-religieux : Henri de la Hougue, Emmanuel Pisani

- Les enseignants-chercheurs émérites :

En exégèse : Olivier Artus, Yves-Marie Blanchard

En théologie dogmatique : Henri-Jérôme Gagey

- Les enseignants-chercheurs professeurs invités :

En exégèse : Régis Burnet, Université de Louvain-la-Neuve (Belgique)

En théologie dogmatique : Léonard Santedi, Recteur de l'UCC (Kinshasa, RDC)

En ecclésiologie : Gilles Routhier, Université Laval (Québec, Canada)

En théologie morale : Thierry Collaud, Université de Fribourg (Suisse)

En théologie du dialogue inter-religieux : Pierre Diarra, Sorbonne Nouvelle

- Les enseignants, accompagnateurs de thèse :

En exégèse : Yara Matta, Jean-Claude Reichert

En théologie dogmatique : Sylvain Brison

- Les enseignants, chargés de cours ou séminaires :

En théologie dogmatique : Anne-Sophie Vivier-Muresan

III.2. Séminaire de recherche

Le choix du ou des séminaire(s) se fait avec le Directeur ou son représentant lors de l'entretien d'inscription, en cherchant à ce que ces séminaires soient les plus adaptés possible à la recherche disciplinaire engagée, soit, dans le cadre des propositions faites par le CED, soit, plus largement par le *Theologicum*, soit même, dans d'autres institutions parisiennes (Centre Sèvres, Faculté Notre Dame, Institut Protestant de Théologie, EPHE, Sorbonne, etc.).

Le CED propose chaque année des séminaires dits « séminaire D1-Dn » par champ disciplinaire. Il est également possible de suivre un séminaire M2-D1 proposé par le 2^{ème} Cycle du *Theologicum*, séminaires qui sont soit interdisciplinaires, soit proposés par les Instituts spécialisés de 2^{ème} cycle (ISL, ISPC, ISTR, ISEO, ISTA), ou encore un séminaire proposé par une chaire du Collège doctoral. Les séances de séminaire se font en français mais peuvent souvent exiger la connaissance d'une autre langue vivante. La planification des séminaires est variable : hebdomadaire, tous les quinze jours, avec des sessions sur plusieurs journées regroupées.

La participation à au moins un séminaire en D1, D2 et D3 est obligatoire ; pour les années suivantes, elle est possible. Il est intéressant de varier les lieux et les propositions en fonction de l'avancement de la recherche.

III.3. Atelier de doctorants de spécialité

Chaque année, 4 ateliers sont proposés selon les grandes disciplines :

- atelier en sciences bibliques et exégèse,
- atelier en liturgie et théologie sacramentaire,

- atelier en théologie morale, en théologie spirituelle et théologie des pratiques,
- atelier en théologie dogmatique et fondamentale, ecclésiologie, théologie patristique, théologie médiévale.

Ces ateliers ont lieu une demi-journée par mois, 6 à 8 séances sur l'ensemble de l'année universitaire. Ils sont obligatoires pour les étudiants D1, D2 et D3. Ils sont recommandés ensuite.

Ils ont pour objectif d'aider les doctorants à acquérir les éléments de méthodologie requis pour conduire une recherche et rédiger une thèse. Ils rassemblent un groupe de doctorants et d'enseignants-chercheurs de la même discipline. Ils permettent aux étudiants de présenter l'avancement de leur recherche et de leur production et profiter ainsi d'une évaluation critique et collégiale. Les ateliers abordent des questions de méthode et d'épistémologie. Ils ne substituent pas à l'accompagnement personnel du Directeur de thèse, qui reste l'autorité principale.

Ce programme peut être complété, si nécessaire, par des cours des 1^{er} ou 2^{ème} cycles de théologie, de l'ELCOA pour les langues bibliques et patristiques, du « Pôle langues » de la Faculté des Lettres de l'ICP pour les langues vivantes. Ces éléments sont fixés au moment de la discussion du contrat d'études avec le Directeur du CED ou son représentant.

III.4. Direction de thèses

La direction de la thèse est assurée par un enseignant-chercheur du CED. suite à l'entretien de première inscription et en fonction de la note brève de présentation du projet de recherche, le directeur du CED ou son représentant attribue un directeur de thèse au candidat. Cette attribution se fait en fonction des compétences, des centres d'intérêt et de recherche et de la disponibilité de l'enseignant-chercheur. Elle nécessite l'accord du doctorant.

Les obligations du directeur de thèse sont décrites dans la charte du collège doctoral (cf. chap. III.22), de même que les obligations du doctorant à l'égard de son directeur.

Un enseignant-chercheur ne peut accompagner plus de dix thèses. Les enseignants-chercheurs n'étant pas professeurs ou n'ayant de *Nihil Obstat* accompagnent une thèse, en lien avec un enseignant-chercheur référent.

III.5. Colloques, journées d'études, doctorales

En D1, D2 et D3, la participation à la session de rentrée du *Theologicum* et à la semaine méthodologique du Collège doctoral est obligatoire. Cette participation est recommandée les années suivantes.

Pour l'année universitaire 2020-21,

- La **rentrée du CED** est fixée au jeudi 10 septembre 2020 de 9h à 15h.
- La **semaine méthodologique** a lieu du 12 au 16 octobre 2020.

La participation aux doctorales 20-21 est recommandée selon les spécialités :

▪ **Liturgie et théologie des sacrements** : du 1^{er} au 4 octobre à Trèves (Allemagne)

« La réforme de l'année liturgique après Vatican II. L'exemple de la semaine sainte »

▪ **Conférence de rentrée du Collège doctoral** : lundi 12 octobre 17h
Professeur Emmanuel HOUSSET, ICP, Paris

▪ **Colloque des RSR** du 12 au 14 novembre 2020 sur Karl Rahner, Paris

▪ **Théologie morale** le 13 novembre 2020, Fribourg (Suisse)
« Entre justice et solidarité, la question des migrations »

▪ **Colloque THEODOC** les 26 et 27 novembre 2020
« Savants ou militants ? Crise climatique et avenir de l'humanité », Louvain-la-Neuve (Belgique)

▪ **Colloque inter-facultaire** les 18 et 19 janvier 2021
Semaine inter-facultaire et interdisciplinaire sur la formation des canons bibliques, IPT (Paris)

▪ **Forum du BDE** le 5 mars 2021

▪ **Colloque d'exégèse biblique** les 18 et 19 mars 2021
« Repenser la rétribution - *rethinking Retribution* », ICP (Paris)

▪ **Colloque UDESCA : colloque interdisciplinaire d'anthropologie prospective** les 24 et 25 mars 2021
« L'avenir : critique, résistance, utopie », ICP (Paris)

▪ **Colloque Pôle Philosophie-Théologie** les 27 et 28 mai 2021
« Du tout-autre au non-autre. Analogie et expérience », ICP (Paris)

Pour faciliter la participation aux doctorales n'ayant pas lieu à l'ICP, les frais de déplacement et d'hébergement sont pour partie pris en charge soit par le CED soit par le vice-rectorat à la Recherche (renseignements auprès du secrétariat du CED).

La participation à des colloques et à des journées d'études, est obligatoire et déterminée lors de l'inscription annuelle en fonction du champ de recherche et en accord avec le directeur de thèse. Il revient au doctorant de se tenir au courant de ces manifestations, notamment en consultant la liste de ces colloques et journées d'études sur le site de l'ICP. La

participation aux colloques et journées d'études doit être validée par une attestation de présence remise par l'organisateur, en vue d'être intégrée dans le porte-folio de l'étudiant.

Il est possible, selon l'avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale, que le directeur de thèse propose à son doctorant de participer à une équipe de recherche et/ou à des travaux inter-disciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral ou du *Theologicum*.

L'ensemble de ces activités, y compris de possibles activités d'enseignement, sont recensées par le doctorant dans son porte-folio, en spécifiant les compétences acquises, qui sera présenté le jour de la soutenance par son directeur de thèse. La qualité du porte-folio peut intervenir dans la mention finale.

III.6. Contributions orales et articles écrits

Le doctorant est non seulement invité à assister à des colloques ou des journées d'études, mais aussi à y participer en proposant des contributions. Il est également recommandé que le doctorant produise au cours de ses années de recherche un article publiable, premier fruit de ses recherches. Ces actions doivent être menées sous l'autorité du Directeur de thèse.

Les colloques et journées d'études de l'ICP sont les premiers lieux où proposer une contribution. La revue *Transversalités* de l'ICP est ouverte à la publication d'articles proposés avec l'autorisation du directeur de thèse (la revue *Transversalités* est une revue à comité de lecture à l'aveugle et la publication dépend de l'accord du comité). Il est également important de publier dans des revues scientifiques dépendant d'autres universités que l'ICP.

IV. PROGRAMME 2020 - 2021

Les cursus décrits ci-après sont annuels.

IV.1. Programme de l'année D1

L'année de D1 exige la validation de quatre UE (Unité de valeur) :

- Rédaction de l'argument de thèse et dépôt du sujet (14 crédits),
- Participation à un séminaire de recherche de 24 h (8 crédits),
- Participation à un atelier de spécialité (4 crédits),
- Participation à la session de rentrée, à la semaine méthodologique, aux doctorales, à des colloques, à des journées d'étude, à un séminaire bref, à un cours annuel de langue vivante (8 crédits).

Au cas où le domaine de recherche nécessiterait l'acquisition d'une spécialisation dont le niveau ne serait pas acquis à l'entrée au CED, il faudrait anticiper et étaler la première année sur deux années universitaires en suivant un cursus spécialisé, notamment dans le cadre des Départements du *Theologicum* (Écriture sainte, Théologie dogmatique, Théologie morale et spiritualité, Histoire et patristique), des Instituts du *Theologicum* (ISPC- ISTR- ISEO- ISL- ISTA), ou des Écoles du *Theologicum* (ELCOA).

IV.2. Programmes des années D2 et D3

Les années D2 et D3 comportent la participation à un séminaire de recherche, à un atelier de spécialité consacré aux procédures d'exécution de la thèse en ses différentes phases d'élaboration et la participation à des colloques et doctorales, à divers cours selon les besoins. La possibilité d'intégration à une équipe de recherche parmi les différents centres de recherche dont disposent la Faculté de Théologie et le Collège doctoral peut être envisagée.

Les années de D2 et D3 exigent la validation de trois UE (Unité de valeur) :

- Participation à un atelier de spécialité (4 crédits),
- Participation à un séminaire de recherche de 24 h (8 crédits),
 - Participation à la session de rentrée, à la semaine méthodologique, à la doctorale, à des colloques, à des journées d'étude, à un séminaire bref et à un cours annuel de langue vivante (8 crédits).

IV.3. Les années Dn

Les années Dn n'ouvrent pas droit à de nouveaux crédits, sauf si la scolarité doctorale, effectuée en D1 - D2 - D3, ne suffisait pas à cumuler 60 crédits (cf. annexe 2). La participation aux ateliers et aux séminaires est libre, mais recommandée. Dans ces années terminales, le doctorant est invité à rédiger un article publiable et à proposer au moins une contribution lors d'un colloque ou d'une journée d'études, comme premier fruit de ses recherches.

IV.4. SEMINAIRES DE RECHERCHE D1 - DN

SEMINAIRE DE RECHERCHE DE THEOLOGIE SYSTEMATIQUE ET DOGMATIQUE

Trinité et théologie systématique

Pr. V. HOLZER – Dr. A.-S. VIVIER-MURESAN

8 ECTS - Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire semestre 1 – 24 heures – séances de 2h lundi 14h-16h

14 ; 21 ; 28 septembre ; 05 ; 12 ; 19 octobre ; 02 ; 09 ; 16 ; 23 ; 30

novembre ; 07 décembre

Le xx^e siècle est incontestablement le siècle du renouveau dans bien des domaines de la science théologique. La Trinité n'échappe pas à cet état de fait, aisément descriptible. Il couvre presque l'ensemble des aires linguistiques et culturelles, dans la diversité des appartenances confessionnelles. Si l'on retient habituellement l'influence qu'ont exercée les grandes œuvres de la théologie allemande, on ne prête pas toujours une attention suffisante à celles dont la réception semble plus circonscrite. Nous nous attacherons, dans cette troisième phase du séminaire de recherche, à analyser une théologie trinitaire dont les intentions relèvent d'un projet de théologie systématique, celui élaboré par le théologien jésuite Joseph MOINGT, *Dieu qui vient à l'homme. De l'apparition à la naissance de Dieu*, II/1, Paris, Cerf, coll. *Cogitatio fidei* n° 245, 2005. Nous analyserons, conjointement au texte, la littérature de réception de cette œuvre, largement disponible.

SEMINAIRE DE RECHERCHE EN BIBLE : ANCIEN TESTAMENT

Justice et miséricorde divines

Pr. S. RAMOND – Pr. R. BURNET (Prof. Invité)

8 ECTS - Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire annuel – 24 heures – séances de 2h lundi 16h-18h

2 ; 16 ; 30 novembre ; 14 décembre ; 11 ; 25 janvier ; 8 février ; 1^{er} ; 15 ; 29 mars

; 12 avril ; 10 mai

Comment Dieu peut-il à la fois menacer de détruire l'humanité (ou simplement Ninive comme dans le livre de Jonas) et finalement se raviser devant son repentir ?

Si les notions de justice et de miséricorde sont liées, les attitudes qui en témoignent peuvent apparaître irréconciliables. Du point de vue des textes bibliques se pose dès lors la question de savoir ce qui se révèle de l'être de Dieu quand il se dit au travers des attributs de justice et de miséricorde.

Le séminaire propose une traversée de la Bible qui permette d'entrer dans la subtile dialectique que déploient bon nombre de textes entre les attributs

divins de justice et de miséricorde. Il s'agira de voir comment s'y dit l'irréductible et paradoxale liberté divine.

SEMINAIRE DE RECHERCHE DE THEOLOGIE DOGMATIQUE ET INCULTURATION

Quête démocratique des sociétés africaines et engagement des Églises. Éléments d'une théologie politique

Pr. L. SANTEDI – Dr. P. DIARRA

5 ECTS - Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire semestre 2 – 15 heures – 5 séances de 3h

14h-17h

mardi 2 ; 9 ; 16 ; 23 mars ; vendredi 12 mars

Une lecture critique de la gouvernance en Afrique souligne avec force certains déficits, notamment : la croissance des inégalités, aussi bien économiques que socio-politiques, qui ne présagent pas toujours d'un avenir de paix et de sérénité sociale ; l'absence d'obligation à rendre compte et le règne de l'impunité ; l'installation de fausses démocraties à travers plusieurs manœuvres de confiscation du pouvoir et de détournement des acquis politiques dans plusieurs pays. Devant cette situation, des Conférences épiscopales, mais aussi des associations de fidèles, s'engagent pour apporter leur contribution à la construction de vraies démocraties. Mais jusqu'où peut aller cet engagement ? Certains estiment que l'Église doit dénoncer tout ce qui est aliénation, injustice et anti-vie en Afrique. D'autres se demandent s'il ne faudrait pas respecter l'autonomie de l'ordre politique. Les théologies africaines sont questionnées pour penser à frais nouveau le rapport de la religion et de la politique, de l'Église et de l'État. Dans ce séminaire on procédera à une relecture de certaines déclarations des conférences épiscopales sur leur engagement dans le champ politique. On examinera ensuite des contributions de théologiens (comme J.-B. Metz ou William T. Cavanaugh) sur ce sujet. Sur la base de cet examen et de la corrélation avec une lecture critique de l'Écriture, on proposera des linéaments d'une théologie politique pertinente et crédible dans le contexte africain d'aujourd'hui.

SEMINAIRE DE RECHERCHE DE THEOLOGIE MORALE

Ecologie, pauvreté et démographie

Pr. C. FINO – Dr. D. GREINER

8 ECTS - Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire annuel – 24 heures – séances de 2h

jeudi 9h-11h

24 septembre ; 8 ; 22 octobre ; 12 ; 26 novembre ; 10 décembre ; 28 janvier ;

11 février ; 11 ; 25 mars ; 15 avril ; 20 mai

La crise écologique a fait prendre conscience que les ressources naturelles sont limitées. Pour assurer le devenir des générations suivantes et à chacun des conditions de vie digne, certaines voix préconisent de limiter la croissance de la population mondiale. La théologie morale semble avoir délaissé la question démographique du fait de la réticence du magistère catholique à l'égard des

politiques de contrôle des naissances. A la croisée de la morale sociale et de la morale familiale et sexuelle, le séminaire veut explorer les ressources théologiques mobilisables pour exercer un discernement sur ces enjeux liés à la démographie.

SEMINAIRE DE RECHERCHE DE THEOLOGIE DE LA LITURGIET ET DES SACREMENTS

La liturgie dans les déplacements anthropologiques miroir, résistances et propositions (II)

Pr. P. PRETOT

8 ECTS - Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire annuel – 24 heures – séances de 3h

jeudi 9h-12h

8 octobre ; 12 novembre ; 3 décembre ; 7 janvier ; 4 février ; 11 mars ; 15 avril ; 20 mai (Séminaire de recherche adossé au GRAC, Groupe de recherche en anthropologie chrétienne).

Appuyé sur les travaux du GRAC, ce séminaire prolonge la recherche engagée durant l'année 2019-2020 sur les déplacements anthropologiques contemporains. Dans la crise anthropologique contemporaine, la recherche théologique en matière de pratiques chrétiennes (et spécialement en liturgie et sacramentaire) doit conjuguer discernement à l'égard de ce qui advient et enracinement dans une Tradition chrétienne qui s'est confrontée à d'autres mutations au cours de l'histoire.

La crise sanitaire de 2020 souligne d'ailleurs combien les technologies de la communication ainsi que les réseaux sociaux déterminent désormais l'approche des réalités humaines. La créativité déployée pour faire face à l'impossible célébration communautaire de la liturgie constitue un miroir révélateur des ressorts profonds de l'homme moderne en quête de sens, mais aussi de protection ou d'assurance lorsque son univers bascule. Dans leur diversité, les initiatives pastorales de la période de confinement confèrent donc à cette recherche son site spécifique : quelles ressources chrétiennes pour de nouvelles compréhensions de l'homme permettraient de rencontrer ces attentes ?

C'est ce type de démarche qui devrait permettre d'envisager certaines questions comme la réduction de la liturgie à ses aspects identitaires, la place de la corporéité et de l'investissement émotionnel ou affectif, le rapport au pouvoir et aux institutions, les revendications de « sacré » (avec leurs présupposés « politiques ») ou encore l'invasion de la technologie dans le culte.

SEMINAIRE EN THEOLOGIE OECUMENIQUE

Laboratoire « Permanence d'Israël et diversité confessionnelle »

Th. ANDREVON, L. FORESTIER, W. KRISEL, A.-M. REIJNEN

avec la participation de S. Caneri (ITO Saint-Serge) et V. Nicolet (IPT)

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2 – D1 et D1-Dn

Laboratoire annuel – 24 heures

Jeudi 14h-17h et vendredi 9h-12h

15-16 octobre ; 12-13 novembre ; 3-4 décembre ; 21-22 janvier

Pour contribuer à l'évolution des relations entre judaïsme et christianisme, ce Laboratoire veut explorer l'interaction entre la permanence d'Israël et la diversité des confessions. Il réfléchit depuis deux ans sur l'impact que la rencontre à frais nouveaux avec Israël peut avoir sur les Églises dans la recherche de leur unité.

Il continue sa prospection cette année avec le thème de la terre d'Israël. Quelle est la signification théologique de la terre d'Israël dans le contexte contemporain ? Quel est le lien entre la permanence d'Israël et son recouvrement d'une souveraineté nationale ?

IV.5. SEMINAIRES DE RECHERCHE M2-D1

SEMINAIRE EN PASTORALE ET THEOLOGIE CATÉCHÉTIQUE

Analyses et interprétations des trois parties du nouveau Directoire Général pour la Catéchèse publiée le 25 juin 2020

Equipe des enseignants de l'ISPC

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2 – D1

2 sessions de 3 jours, 8-10 octobre et 19-21 novembre

La rédaction des *Directoires Généraux pour la Catéchèse* (DGC) est issue d'une demande du Concile Vatican II, dans *Christus Dominus*, « Sur l'enseignement catéchétique du peuple chrétien » (CD 44). Le premier approuvé par Paul VI a été publié en 1971. Le deuxième approuvé par Jean-Paul II a été publié en 1997. Après un travail de quatre années le nouveau DGC est publié par le Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation qui est chargé de la catéchèse depuis 2010. Des événements internes à la vie de l'Église catholique et des évolutions sociétales ont motivé l'écriture de ce nouveau directoire. Deux pontificats, des synodes qui ont marqué l'Église catholique, des encycliques qui ont eu un impact direct sur la catéchèse une évolution profonde et rapide de la culture...

Le séminaire s'attachera à une lecture attentive afin de repérer les continuités les évolutions, la prise en compte de la dimension évangélisatrice de la catéchèse sous l'impulsion du pape François. Dans quelle mesure les pontificats de Benoît XVI et François, mais aussi les évolutions post-modernes de la société ont-ils renouvelé la donne de la catéchèse dans l'Église catholique ?

SEMINAIRE EN THEOLOGIE MORALE ET THEOLOGIE SPIRITUELLE

Conduites déshumanisantes : les ressources de la non-violence

Pr. G. BERCEVILLE – Pr. M.-D. TREBUCHET

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2 – D1

Séminaire semestre 1– 24 heures – séances de 2h

Lundi 9h-11h

14 ; 21 ; 28 septembre ; 05 ; 12 ; 19 octobre ; 02 ; 09 ; 16 ; 23 ; 30 novembre ; 07 décembre

« Le Sermon sur la Montagne concerne notre histoire et toute notre histoire, avec ses structures politiques et sociales, et non pas seulement des actes privés et sans portée historique » (Paul Ricoeur).

La non-violence s'inspire du Sermon sur la Montagne. Chez Tolstoï et Gandhi, elle fut anti-dogmatique. La compréhension catholique du corps peut cependant lui donner une force particulière chez des témoins comme Dorothy Day. Le Concile Vatican II légitimant l'objection de conscience, le Pape François dans son enseignement écologique, ou sur la peine de mort et l'arme nucléaire, lui donnent droit de cité dans l'Eglise. Les principes et les pratiques de la non-violence peuvent-ils renouveler la mission de résistance aux diverses formes de déshumanisation ?

SEMINAIRE EN THEOLOGIE ET EXEGESE BIBLIQUE

Qu'est-ce qu'écrire à l'ère du numérique ? Un défi au christianisme, religion de la Parole

Pr. B. CHOLVY – Pr. S. RAMOND

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2 – D1

Séminaire semestre S1 – 24 heures – séances de 2h

lundi 9h-11h

14 ; 21 ; 28 septembre ; 05 ; 12 ; 19 octobre ; 02 ; 09 ; 16 ; 23 ; 30 novembre ; 07 décembre

Selon une approche interdisciplinaire associant bible et exégèse, d'une part, et théologie dogmatique et fondamentale, d'autre part, nous réfléchirons à la place de l'écriture dans la constitution de l'humain et du chrétien. Écrire est-il un invariant de l'humanisation, du fait religieux, du fait chrétien ? Du point de vue de l'anthropologie générale, on considérera la diversité des écritures (dessins, papyrus, codex, imprimerie, journaux, brouillons, jusqu'à l'écriture binaire de nos ordinateurs faite de 0 et 1) et l'événement apparemment constant dans les civilisations de la grammatisation. La constitution progressive de « la Bible » sera un des supports pour penser l'acte d'écriture, toujours en lien avec celui de la lecture, sachant qu'en christianisme, un autre rapport est à penser, celui entre l'écrit et le v(V)erbe.

IV.6. COURS COMMUNS (mardi 9h-11h)

(cf. les brochures des départements)

1. **Le canon des Écritures** (S. Ramond, L. Forestier) en M1.S1 :
15 ; 22 ; 29 septembre ; 06 ; 13 ; 20 octobre
2. **Ethique publique et foi chrétienne** (M. Fassier, D. Greiner) en M2.S1 :
15 ; 22 ; 29 septembre ; 06 ; 13 ; 20 octobre
3. **Typologie des théologies de la Révélation : de la période moderne à la période contemporaine** (V. Holzer) en M1.S1 :
03 ; 10 ; 17 ; 24 novembre ; 01 ; 08 décembre
4. **La constitution sur la Liturgie du Vatican II. Un programme de renouveau théologique en attente de réception** (P. Prétot) en M2.S1 :
03 ; 10 ; 17 ; 24 novembre ; 01 ; 08 décembre
5. **L'action du Saint-Esprit dans l'initiation chrétienne et chez les Pères** (R. Lacroix, Ch. Maalouf) en M1.S2 :
19 ; 26 janvier ; 02 ; 09 février ; 02 ; 09 mars
6. **Connaissance historique et foi de l'Église** (M.-C. de Marliave, D. Gilbert) en M1.S2 :
16 ; 23 ; 30 mars ; 06 ; 13 avril ; 04 mai

IV.7. ATELIER DE SPÉCIALITÉS

Sciences bibliques et exégèse :

Prs S. Ramond - C. Raimbault

Lundi 14h-17h (18h)

Semestre 1 : 19 octobre ; 9 novembre ; 7 décembre

Semestre 2 : 18 janvier ; 8 mars ; 3 mai

Théologie dogmatique et fondamentale, ecclésiologie, théologie patristique, théologie médiévale :

Prs B. Cholvy - L. Forestier - V. Holzer – F. Moog - J.-L. Souletie

Vendredi matin : 9h-12h45 (24,5h)

Semestre 1 : 23 octobre ; 27 novembre ; 11 décembre

Semestre 2 : 5 février ; 12 mars ; 16 avril ; 7 mai

Liturgie et théologie sacramentaire :

Prs H. Bricout - G. Drouin - P. Prétot

Vendredi : 9h30-12h30 (24h)

Semestre 1 : 25 septembre ; 9 octobre ; 13 novembre ; 4 décembre ;

Semestre 2 : 8 janvier ; 5 février ; 12 mars ; 16 avril

Théologie morale, théologie spirituelle, théologie des pratiques :

Prs G. Berceville - C. Fino - J. Molinario - I. Morel (24h)

Semestre 1 : 19 octobre, 23 novembre 16h-19h (D1 – Dn) ;

7 décembre, 16h-19h (D1)

Semestre 2 : 18 janvier, ; 8 février, 1^{er} mars, 16h-19h (D1 – Dn) ;

29 mars et 17 mai, 14h-17h (D1 – Dn)

Atelier d'écriture: l'art de l'argumentation

Pr. Isabelle Bourbon-Lainé

Atelier optionnel pour les D1 (24h)

Semestre 2 - 10 séances

jeudi 10h30 - 13h

sauf la première et la dernière séance de 10h30 - 12h

11 février ; 4, 11, 25 mars ; 1^{er}, 8, 29 avril ; 6, 20 mai

Si l'objectif de la scolarité doctorale est de produire une dissertation généralement en français d'au moins 300 pages, dès la fin de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse, en français, en environ 15 pages. Ce document doit être rédigé selon des exigences académiques bien précises : art de l'argumentation pour dégager de façon claire une problématique de recherche et intégrer l'utilisation des connecteurs logiques, afin de parvenir à plus d'aisance à l'écrit avec une formulation

synthétique et un style facile à lire. L'atelier d'écriture sera mené à partir des textes écrits par les doctorants.

Atelier de lecture en patristique

Dr. F. Cassingena - Dr. I. Gazzola – Dr. Ch. Maalouf

Annuel (24h)

mercredi 9 h-12h

21 octobre ; 25 novembre ; 09 décembre ; 27 janvier ; 10 mars ; 07 avril ;

05 mai ; 02 juin.

Le travail de recherche en patristique requiert une discipline et une attention que l'on acquiert avec le temps par la fréquentation et la connaissance des auteurs et des œuvres de la littérature chrétienne ancienne. Cet atelier, destiné à des étudiants et à des chercheurs en patristique, offre la possibilité d'une mise en commun des connaissances et du savoir-faire acquis par les différents participants, au travers de la lecture et de l'approfondissement des textes qui font l'objet de leurs recherches.

Atelier sur les aspects œcuméniques

Prs B. Cholvy - A. Van Den Kerchove - S. Munteanu –A.-S. Vivier-Muresan

Annuel (9h)

vendredi 14h-17h

27 novembre ; 19 mars ; 11 juin

V. Etapes, durée maximale, procédures d'évaluation

Quatre moments sont décisifs en termes d'évaluation d'une recherche doctorale :

- A l'issue de l'année D1, le dépôt de l'argument de thèse est entériné, avec des recommandations ou non approuvé par la Commission doctorale.
- A l'issue de l'année de D3, l'existence d'environ 100 pages écrites/lues/corrigées, par le Directeur de la thèse ; si tel n'est pas le cas, la Commission doctorale se prononce sur la poursuite ou non de la recherche doctorale.
- A l'issue de la recherche doctorale, la soutenance publique, autorisé par le directeur de la thèse et moyennant l'obtention du visa rectoral, a lieu devant un jury composé de 3 à 5 membres.
- Pour que le diplôme canonique soit délivré, la thèse doit être publiée partiellement ou intégralement sous un délai de quatre ans.

V.1. Durée maximale de la thèse

Dans le cadre des accords signés avec les Universités d'Etat et conformément aux principes qui régissent les accords de Bologne en vigueur dans les Universités européennes, la thèse de doctorat se prépare normalement en 3 ans à temps-plein, restant sauf le principe d'une dérogation d'une année accordée par les instances facultaires.

Dans le cadre des normes promulguées par la Constitution *Veritatis Gaudium* régissant le 3^{ème} cycle des Facultés ecclésiastiques de théologie, il est possible de préparer la thèse canonique en cinq ans, les doctorants étant, pour la plupart d'entre eux, assimilés à des personnes exerçant une « activité professionnelle » (cf. art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016). Au-delà de cette limite, le doctorant peut redéposer son sujet de thèse pour une année, après que le Collège doctoral se soit prononcé favorablement et qu'une année de dérogation ait été obtenue.

A l'issue des six années révolues, le conseil du Collège doctoral présidé par le Directeur du Collège doctoral, après avoir entendu l'avis du Directeur du CED qui aura préalablement recueilli l'avis écrit du Directeur de thèse peut se prononcer pour une prolongation exceptionnelle (voir la Charte de la thèse art. 31), mais en règle générale une procédure d'arrêt de la thèse est ouverte et l'information de l'impossibilité de se réinscrire est communiquée au doctorant par le Directeur du Collège doctoral.

V.2. Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année D1

A l'issue de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse. Cet argument rédigé en français comporte, en environ 15 pages, une première définition du sujet : le thème, un titre provisoire réfléchi, une hypothèse de problématique, une bibliographie indicative, une première définition d'un corpus, les étapes de la recherche et une esquisse de planification (voir annexe 4). Ce document est communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation (cf. grille d'évaluation en annexe 5) ; il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

La Commission doctorale examine les arguments de thèse lors de deux sessions, réunies en mai/juin et en septembre/octobre de l'année universitaire. La Commission doctorale recueille l'évaluation du directeur de thèse et prend en considération la conformité du projet de recherche avec les exigences propres à une dissertation doctorale (corpus défini, thèse envisagée, apport à la recherche). La Commission peut approuver l'argument, l'approuver avec recommandations, ou le rejeter. La décision de la Commission est souveraine. Elle est communiquée au candidat par le directeur du CED par courrier.

L'évaluation positive de son argument permet au doctorant de continuer sa recherche et sa rédaction. Le sujet approuvé bénéficie du statut de «sujet réservé» et est publié par le secrétariat du CED sur le réseau THEODOC.

Un candidat qui voit son sujet refusé à la session de juin a la possibilité de le redéposer avec des modifications à la session d'octobre (notamment si les recommandations sont ponctuelles). Il peut aussi se réinscrire pour une pleine année de D1, comme seconde et dernière année de D1, en vue de la présentation d'un nouveau sujet à la session de mai/juin ou d'une présentation renouvelée. Cette dérogation donnée par la Commission doctorale ne peut être accordée qu'une fois.

V.3. Accord pour continuer la recherche doctorale en fin de D3

Pour les doctorants en fin d'année de D3, les exigences sont que le doctorant ait communiqué avant la fin de l'année universitaire à son (ses, en cas de cotutelle/co-direction) directeur(s), une centaine de pages, que le(s) directeur(s) aura(ont) eu le temps de lire, de corriger et de valider, ce qui suppose que plusieurs aller-retour entre le doctorant et son(ses) directeur(s) aient été réalisés selon un processus itératif de plusieurs mois. Les critères de jugement de l'étape D3 sont les suivants :

- capacité à chercher de manière autonome,
- capacité à suivre le plan de recherche et de travail fixé,
- capacité à documenter le propos à partir du corpus et des éléments de contexte (qualité des notes de bas de page),
- capacité à dialoguer et écouter le(s) directeur(s) et les débats propres au corpus,
- capacité à argumenter et à rédiger dans la langue prévue pour la dissertation.

En s'appuyant sur l'avis du (des) directeur(s) de thèse, la Commission examine les cas problématiques qui ne respectent pas les exigences fixées et émet un avis circonstancié (recommandations ; passage en Diplôme Supérieur (voir ci-après) ; arrêt). Cet avis est consigné dans un procès-verbal et est communiqué au doctorant par le directeur du CED par courrier, après en avoir informé le directeur de la thèse.

V.4. Forme et présentation de la dissertation doctorale

La dissertation doctorale est normalement rédigée en français. Elle peut être rédigée en anglais après accord du Directeur de thèse et du Directeur du CED. Entre 300 p. et 400 p. ; pour un total maximum de 150 000 mots ; bibliographie incluse ; annexes et index non inclus ; format 21*29,7.

- Corps du texte : times new roman 12 ; interligne 1,5
- Notes de bas de pages : times new roman 10 ; interligne 1 ; maximum 1/3 de l'ensemble ; numérotées à la suite pour l'ensemble de la dissertation
- Une page de garde spécifique en fonction des co-tutelles ou co-directions
- En 4^{ème} de couverture : résumé et mots-clés, en français et en anglais
- Un sommaire au début de la dissertation
- Une table des matières détaillée en fin de dissertation avec la bibliographie et les index, les cartes, etc.
- Livraison d'un fichier word et d'un fichier pdf pour contrôle dans un logiciel anti-plagiat
- Livraison de 4 à 6 exemplaires photocopiés recto-verso (voir le *vademecum* de présentation pour plus de précision).

V.5. Dépôt de la dissertation doctorale

Le dépôt n'est possible qu'à la condition de l'accord du(des) directeur(s) de thèse. Cet(ces) accord(s) déclenche(nt) l'opération de contrôle du plagiat (cf. ci-dessus § I.6). Le dépôt de la dissertation doctorale se fait auprès du secrétariat du CED en 6 exemplaires papier. Ce dépôt n'est officiel qu'une fois les conditions suivantes remplies :

- l'approbation par un rapport émanant du directeur de thèse et remis au Directeur du CED (de chaque directeur en cas de co-tutelle ou de co-direction),

- l'avis favorable de deux rapporteurs (dont au moins un lecteur externe) rédigeant un rapport préliminaire d'évaluation remis au Directeur du CED,
- l'obtention du visa rectoral demandé au Recteur par le Doyen du *Theologicum* suite à la demande du Directeur du CED et adressé pour information au Directeur du Collège doctoral. Le dossier est constitué par le Directeur du CED.

Une fois l'ensemble des accords obtenus, le doctorant est autorisé à soutenir publiquement sa dissertation, après constitution et convocation du jury par le Directeur du CED.

V.6. Le jury de la soutenance

Le jury est composé d'au moins trois membres et au maximum de cinq membres munis normalement du grade canonique de Docteur en théologie. Des experts extérieurs à la Faculté doivent être invités à siéger. Les membres du jury qui ne seraient pas docteurs en théologie doivent soit, avoir un titre universitaire équivalent soit, une compétence reconnue dans leur discipline ou leur spécialité.

En cas de co-tutelle ou de co-direction, le jury composé est mixte et tient compte des exigences de l'Université-partenaire. La constitution et la convocation du jury sont de la responsabilité du Directeur du CED ou de son représentant.

La mise en place du jury et de la soutenance se fait en collaboration avec le Directeur de la thèse, avec l'Université-partenaire, si la thèse est en co-tutelle ou en co-direction, et avec l'accord du doctorant, notamment pour la date de soutenance. La date de soutenance ne peut pas intervenir avant huit semaines après le dépôt de la thèse ni pendant les périodes de vacances scolaires. La soutenance a généralement lieu à l'ICP.

V.7. La soutenance

La soutenance est un acte académique public. Elle se passe en français, sachant qu'un des membres du jury peut s'exprimer dans une autre langue avec l'accord du doctorant et que la réponse se fera en français. Elle est présidée par un professeur du *Theologicum* (actuel ou émérite) de l'ICP qui ne doit pas être le directeur de la thèse. Par exception, une personnalité civile ou ecclésiastique, particulièrement désignée, peut être invitée à présider la soutenance, sans pour autant faire partie du jury.

Le doctorant présente sa leçon doctorale pendant environ 20 mn. Cette leçon n'est pas un résumé de la thèse, mais est le moyen pour le doctorant de préciser ses motivations, ses découvertes, ses acquis essentiels, l'apport à la recherche et les suites à donner à sa recherche, etc. Chaque membre du jury dispose d'environ 30mn d'exposé et d'échanges et débats avec le doctorant.

Une fois les interventions des membres du jury achevées, le directeur de la thèse présente l'ensemble des activités de recherche et d'enseignement réalisées pendant le temps de la thèse et figurant dans le porte-folio du doctorant.

Conditions pratiques pour respecter le caractère académique de la soutenance :

- les salles de soutenance contiennent habituellement entre 80 et 100 personnes : le nombre d'invités doit donc être limité.
- L'heure de convocation est précise : il faut donc prévoir le temps du passage des contrôles et du repérage dans les locaux de l'ICP. Il n'est pas possible d'entrer dans la salle de soutenance une fois la soutenance entamée.
- Le comportement de chacun doit être ajusté à l'acte de soutenance : pas de conversation, pas de photo, pas de vidéo, pas de téléphone, pas d'applaudissement sinon une fois le résultat proclamé. Le jury est accueilli debout ainsi que le résultat de la délibération.
- C'est à l'issue de la proclamation des résultats qu'il est possible d'offrir une collation.

V.8. Délibération et mention

Au terme de la soutenance, le jury se retire pour délibérer. Le directeur du CED et le Doyen du *Theologicum* peuvent assister de plein droit à la délibération. Cette délibération est souveraine. La mention est attribuée selon la grille des critères d'attribution (cf. annexe 6). Le procès-verbal est rédigé et signé par tous les membres du jury. La proclamation publique est faite par le président du jury et par un représentant de l'Université-partenaire, si tel est le cas. Pour le grade canonique, la mention doit être proclamée en latin.

La publication doit être faite sous quatre années, à compter de la date de soutenance, selon les recommandations exprimées publiquement par le président du jury lors de la proclamation du résultat.

Dans les jours qui suivent la soutenance, le Directeur de la thèse rédige un bref rapport de soutenance qui sera publiée dans la revue de l'ICP *Transversalités* si la mention est *summa* ou *magna*.

Une attestation est délivrée par le CED faisant état du titre de la thèse, du jury, de la date de soutenance et de la mention obtenue.

V.9. Obtention du titre : publication de la thèse

Le titre de « Docteur en Théologie », assorti de la mention obtenue, n'est conféré de plein droit qu'après publication partielle de la partie principale de la thèse, dans une revue scientifique (l'article doit avoir une ampleur suffisante : au moins 35 000 signes) ou intégrale de la thèse, généralement avec des remaniements, sous un délai de quatre ans maximum après la date de soutenance. Le directeur de la thèse doit conseiller son étudiant en fonction des recommandations émises par le jury.

La thèse publiée (ouvrage ou article) doit être déposée en 21 exemplaires au CED pour diffusion dans l'ICP (bibliothèques) et aux universités-partenaires.

VI. Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs est conféré à titre exceptionnel pour un ensemble de travaux originaux et de haute qualité, établissant que le candidat possède la maîtrise des méthodes, les connaissances générales et l'esprit de synthèse requis.

VI.1. Exigences

Le candidat doit être normalement pourvu d'une licence canonique en théologie. Lorsque le candidat ne justifie pas de ce diplôme, la décision relève de la commission des équivalences de la Faculté.

Les publications dont le caractère ne serait pas vraiment scientifique seront écartées du dossier constitué. Celles qui seront retenues devront être susceptibles d'une présentation d'ensemble dans un domaine suffisamment unifié, compte-tenu du caractère propre des différentes disciplines.

Le dossier devra contenir au moins un travail inédit suffisamment important, soit pour présenter l'ensemble des autres travaux, en faisant le point des recherches entreprises, soit pour compléter sur un point notable ceux déjà été publiés.

VI.2. Procédure

Le candidat présente sa demande au Doyen du *Theologicum*. Cette demande est notifiée à tous les enseignants-chercheurs du CED qui peuvent sous un mois communiquer leur avis au Doyen.

Le Doyen, en accord avec le Directeur du CED, mandate trois experts relevant éventuellement de plusieurs disciplines, pour recueillir leur avis dans un rapport écrit sur la recevabilité de la demande. Parmi ces experts, il y aura un spécialiste des questions étudiées par le candidat. Leurs noms resteront secrets tant qu'une décision positive n'aura pas été prise et communiquée au candidat.

En fonction des rapports des experts, le Doyen de la Faculté et le Directeur du CED acceptent le candidat et le jury est constitué selon les conditions ordinaires, en tenant compte de la spécialité du candidat ; il doit habituellement comprendre les experts mentionnés plus hauts.

La soutenance a lieu publiquement suivant la procédure ordinaire. Elle ne donne pas lieu à l'attribution d'une mention. Le doctorat est donné « hors mention ».

Dans la mesure où les travaux publiés ont déjà fait la notoriété du candidat, le diplôme de doctorat peut être délivré par l'Institut Catholique de Paris dès que le docteur aura fait parvenir au CED 21 exemplaires d'un article ou d'un livre déjà publié qui appartenait au dossier soumis au jury.

VII. Diplôme Supérieur en Études Théologiques ou Bibliques : DSET ; DSEB

Ce diplôme propre du *Theologicum* de l'ICP s'adresse aux étudiants qui ne s'engagent pas dans une recherche doctorale, mais souhaitent avoir un diplôme supérieur (DS) de 3^{ème} cycle en Études Théologiques (DSET) ou en Études Bibliques (DSEB) et acquérir une compétence complémentaire dans leur discipline. Ce diplôme propre peut aussi être envisagé comme première étape en vue ultérieurement d'une recherche doctorale.

Les conditions d'admission et d'inscription sont identiques à celles de la thèse. Le programme est d'une année universitaire pleine, soit 60 crédits. Le diplôme est donné lorsque le cursus est validé et le mémoire soutenu.

Le programme de l'année est défini dans le cadre de l'entretien de septembre avec le directeur du CED ou son représentant. Il doit correspondre à un total de 60 crédits (étant inclus les crédits attribués au mémoire et à sa soutenance).

Le mémoire doit faire environ 50 pages. Il doit permettre de vérifier les aptitudes de l'étudiant à :

- constituer une première documentation (choix d'un corpus pertinent),
- traiter cette documentation dans une mise en forme raisonnée et ordonnée,
- analyser et interpréter de manière critique et prospective de cette documentation,
- esquisser une problématique.

Comme pour un dépôt de sujet de thèse, un directeur est nommé, directeur que l'étudiant doit régulièrement rencontrer.

Une soutenance en présence d'un second lecteur permet d'évaluer le travail. Le diplôme est délivré avec un supplément au diplôme.

Pour le DSEB, divers cours sont à suivre et à valider :

- Session de rentrée du CED
- Archéologie ou Géographie des pays bibliques
- Critique textuelle de l'Ancien Testament
- Critique textuelle du Nouveau Testament
- Histoire Ancienne d'Israël
- Qumram ou La Bible des Septante
- Un séminaire de recherche (CED)
- Hébreu biblique 3^{ème} année
- Grec biblique 3^{ème} année
- Araméen 1^{ère} année

Conditions financières

1) Tarifs d'inscription en cursus

On distingue 4 situations différentes :

1 Les étudiants payant eux-mêmes leur scolarité

Dans un souci d'équité, les tarifs des cursus de l'ICP sont déterminés en fonction du revenu net imposable et du nombre de parts du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant.

2 Les étudiants envoyés par leur diocèse ou leur congrégation dont les frais sont pris en charge par ces derniers (prêtres, religieux, religieuses, séminaristes et laïcs)

Ces étudiants bénéficient automatiquement du tarif TR4.

3 Les étudiants étrangers (étrangers ne déclarant aucun revenu en France) qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un accord d'échange

Ces étudiants bénéficient automatiquement du tarif TR3.

4 Les étudiants dont le cursus est pris en charge par un organisme de financement de la formation professionnelle continue (type Opca, Opcalia)

Ces étudiants bénéficient automatiquement d'un tarif spécifique dit « formation continue » TR FC.

Par cursus les tarifs en euros par an sont les suivants :

Tarifs en euros année 2020-2021	TR1*	TR2	TR3	TR4	TR5	Tarifs FC
Doctorat en théologie (D1 - D2 D3 - Dn)	3 850	3 280	2 710	2 220	1 910	4 880
Doctorat en théologie par semestre	1 930	1 640	1 360	1 110	960	2 450
DSET Parcours propre	3 850	3 280	2 710	2 220	1 910	4 880
Année de rédaction du mémoire de DSET ou DSEB					460	Non
DSEB Parcours propre	3 760	3 310	2 850	2 560	2 560	5 130
Droits de soutenance de thèse	--	--	--	--	450	

Études post-doctorales Annuel	3 010	2 520	2 070	1 730	1 390	3 730
Études post-doctorales Semestriel	1 810	1 520	1 240	1 030	880	2 230
Études post-doctorales Trimestriel	1 070	920	760	630	500	1 370

L'accès à la bibliothèque est inclus dans le tarif du cursus.

Anciens et nouveaux étudiants

Pour déterminer votre tranche tarifaire :

5 tranches tarifaires : TR1 à TR5 en fonction du revenu brut global du foyer fiscal et de la taille du foyer. (Voir ci-dessous la tranche tarifaire à laquelle vous appartenez)

2020-2021		TR1	TR2	TR3	TR4	TR5
*Revenu brut fiscal	Moins de 4 parts	plus de 80 000 € par part	entre 50 001 € et 80 000 €	entre 38 001 € et 50 000 €	entre 20 001 € et 38 000 €	Jusqu'à 20 000 €
	4 parts et plus	+120 001 €	entre 80 001 € et 120 000 €	entre 50 001 € et 80 000 €	entre 38 001 € et 50 000 €	Jusqu'à 38 000 €

Politique de bourses

Les personnes inscrites en cursus peuvent bénéficier des deux types de bourses suivants, financés par l'ICP : bourse de solidarité et bourse d'excellence.

Tarifs auditeurs

Auditeurs : 15 € par heure de cours (sous condition d'admission par la direction du CED *Theologicum*)

Les frais de première inscription : 48 € (pour les personnes n'ayant jamais eu d'inscription à l'ICP)

Les frais de bibliothèque : 95 € pour un an ou 55 € pour un semestre.



Sommaire des annexes :

Annexe 1 : Caractéristiques de la note brève du dossier d'inscription.

Annexe 2 : Coursus et crédits ECTS

Annexe 3 : Écoles et Universités partenaires

Annexe 4 : Présentation du dépôt de l'argument de thèse (fin D1)

Annexe 5 : Grille d'évaluation du Directeur

Annexe 6 : Critères d'attribution des mentions

Annexe 7 : Pôle-langues

ANNEXE 1 : caractéristiques de la « Note brève » du dossier d'inscription

Indiquer prénom, nom et date de rédaction de la note brève titre : « Note brève de présentation de projet de recherche doctorale »

0. Master soutenu ; Université ; Nom du directeur ; Titre du mémoire ; Date de soutenance ; Mention
Résumé de la démarche (maxi 8 lignes) Résumé des conclusions (maxi 8 lignes)

1. **Éléments matériels durant votre recherche doctorale :**

Combien d'années envisagez-vous de consacrer aux études doctorales ?
Aurez-vous d'autres activités durant cette période ? Pour quel pourcentage de temps ? Avez-vous des conditions matérielles (y compris du point de vue de votre visa et autres autorisations administratives) qui vous permettent de vivre matériellement durant cette période ? (les documents officiels sont à insérer dans le dossier administratif).

2. **Français, langues vivantes, langues bibliques :**

Comment jugez-vous votre compréhension et expression en français ? En dehors du français, quelles langues maîtrisez-vous ?
Pour chaque langue, préciser votre niveau de compréhension orale, d'expression orale, de compréhension écrite, d'expression écrite.
Si vous disposez d'un niveau officiel pour certaines langues, le préciser (les documents officiels sont à insérer dans le dossier administratif).

3. **Votre projet de recherche doctorale :**

Spécifiez le domaine dans lequel situer votre projet de recherche : théologie fondamentale ; théologie dogmatique (christologie, ecclésiologie, anthropologie, sacramentaire, ministères, etc.) ; exégèse (AT, NT) ; théologie morale ; liturgie ; œcuménisme ; théologie des religions ; théologie des pratiques (pastorale, catéchèse, arts, etc.).

Exposez le problème qui suscite votre démarche de recherche (maxi 15 lignes)

Exposez la question théologiquement posée et faites référence à quelques auteurs dont vous avez lu quelques textes abordant votre question (maxi 1 page)

Exposez l'intuition théologique qui vous motive pour vous engager dans cette recherche (maxi 15 lignes).

Si vous en avez une idée, exposez succinctement la méthodologie et le corpus envisagés pour conduire cette recherche (10 lignes)

Avez-vous déjà parlé de votre projet à un professeur de l'ICP ? Envisageriez-vous une co-tutelle ou une co-direction ?

Avez-vous déjà participé à un colloque, donné une conférence, écrit un article sur votre projet de recherche ? Si oui, en fournir la liste.

ANNEXE 2 : cursus et crédits ECTS

L'année de D1 exige la validation de 4 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier méthodologique de 18h (annuel)	4 crédits
Rédaction de l'argument de thèse et dépôt du sujet (annuel)	14 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
L'année de D2 exige la validation de 3 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier méthodologique de 18h (annuel)	4 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
L'année de D3 exige la validation de 3 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier méthodologique de 18h (annuel)	4 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
Les années de D4/D5 n'exigent la validation d'aucune UE	
Rédaction de la dissertation doctorale et soutenance de la thèse	106 crédits
	180 crédits

1. Une thèse selon les accords de Bologne, correspond à 3 ans de travail à temps plein soit à un total 180 crédits.

2. Les langues bibliques, les langues vivantes, les spécialisations sont des rattrapages du cursus de master : ils sont nécessaires, mais ne peuvent être crédités dans le cadre d'une scolarité doctorale.

3. Un séminaire auquel est attribué 8 crédits représente entre 150h et 200h de travail, soit environ 12h de travail préparatoire par séance.

4. De même accorder globalement 8 crédits aux journées particulières (session de rentrée, semaine méthodologique, doctorales, colloques, journées d'étude, séminaires brefs) représente entre 150h et 200h d'activités par année.

ANNEXE 3 : liste des Écoles et des Universités avec lesquelles le

Le CED entretient des relations d'échange dans le cadre de ses réseaux internationaux.

Membres du réseau THEODOC (francophone en Europe)

Faculté de théologie – Université catholique de Louvain – Louvain-la-Neuve – Belgique

Faculté de théologie – Université catholique de Lyon – France

Faculté de théologie protestante et de théologie catholique – Université Marc Bloch - Strasbourg – France

Fédération des Facultés de théologie protestante – Genève, Lausanne, Neuchâtel – Suisse

Faculté de théologie catholique – Université de Fribourg – Suisse

Institut Protestant de Théologie – Paris, Montpellier - France

Autres universités européennes

Université Paris-Sorbonne (Paris IV). École doctorale « Mondes anciens et médiévaux » (ED 1-22)

Université Catholique de Leuven (KU Leuven) - Belgique Faculté de Théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge - Paris

Universités au Canada

Faculté de Théologie de l'Université Laval – Québec

Faculté de Théologie de l'Université de Montréal.

Universités en Afrique

Faculté de Théologie de l'Université de Yaoundé – Cameroun

Faculté de théologie de l'Université catholique du Congo UCC Kinshasa. RDC

Universités en Amérique latine

Pontificia Universidad Católica de Chile PUC

Universidade Católica de Pernambuco (Brésil) UNICAP

ANNEXE 4 : présentation du dépôt de l'argument de thèse

Argument de recherche et de sujet de thèse (à l'issue de l'année D1)

La présentation et le contenu de l'argument de recherche et de thèse ont été re-précisés lors du Conseil d'organisme du CED le 8 novembre 2018. La grille d'appréciation, que le Directeur de thèse complète lors du dépôt de l'argument de recherche et de sujet de thèse et que la Commission doctorale utilise comme un des éléments de sa délibération, a été revue (cf. ci-jointe, la version 2018-19).

C'est à l'issue de la première année dite D1 que le doctorant doit déposer son argument de thèse en mai ou en septembre de l'année universitaire.

Cet argument se présente matériellement comme suit : Il doit être rédigé en français, il doit être d'une longueur de 10 à 15 pages, dactylographiées (marges de 12, interligne 1,5), bibliographie comprise. Les notes de bas de pages doivent impérativement être présentées selon les standards en vigueur.

Cet argument doit tout d'abord donner une présentation du sujet et de la question en précisant la discipline, l'hypothèse de recherche, et en proposant un titre pour la recherche envisagée. La formulation de l'hypothèse doit permettre de repérer la question que le doctorant veut instruire, voire démontrer. Le doctorant doit faire preuve de sa capacité à argumenter et doit montrer que son utilisation des concepts théologiques est ajustée à la question qu'il entend traiter.

Cette hypothèse doit être resituée dans son contexte. Ainsi, il convient de présenter un premier état de la recherche actuelle en lien avec l'hypothèse envisagée. A ce stade, si le *status quaestionis* demeure à l'état partiel, il doit néanmoins indiquer les grandes lignes de recherche et les axes de débats dans lesquels l'hypothèse s'insère.

A partir de l'hypothèse et de son *status quaestionis*, un premier corpus de recherche doit être proposé. Les points délicats dans la définition du corpus doivent être évoqués et il est souhaitable que quelques arguments permettent une première justification de la délimitation de ce corpus.

Via le *status quaestionis* et le corpus, une première version de la bibliographie sera établie distinguant les sources premières et les commentaires. Elle doit permettre de repérer la culture théologique et la culture générale du doctorant. Elle doit être raisonnable et être le résultat réaliste du travail d'une première année. Son caractère international doit apparaître dès ce stade. Sa présentation doit impérativement respecter les standards en vigueur.

Une méthodologie de recherche doit être envisagée et le document montrer la cohérence entre méthode, hypothèse et corpus. Si des moyens méthodologiques spécifiques sont nécessaires, notamment dans le cas d'un travail faisant appel à plusieurs disciplines, le doctorant doit faire part de sa réflexion à ce sujet, notamment sa manière de prendre en compte les diverses épistémologies.

Un premier échéancier du programme de recherche doit être fourni. Il sera jugé sur son réalisme en même temps que son engagement ; il n'est évidemment pas question de fournir, à ce stade, de 'plan de thèse' ; l'échéancier de recherche doit clairement manifester que le doctorant est prioritairement aux études.

Quatre semaines avant la date de la Commission doctorale, ce document non agrafé doit être communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation et la page de garde datée et signée (cf. grille d'évaluation et page de garde ci-jointe). Il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

La Commission doctorale examine les arguments de recherche et de thèse lors de deux sessions, réunies respectivement en mai/juin et en septembre/ octobre de l'année universitaire. La Commission doctorale lit l'argument, recueille l'évaluation du Directeur de thèse et prend en considération la conformité du projet de recherche avec les exigences propres à une dissertation doctorale (corpus défini, thèse envisagée, apport à la recherche, scientificité de la démarche). La Commission peut approuver l'argument, l'approuver avec recommandations ou le rejeter. La décision de la Commission est souveraine. Elle est communiquée au candidat par le Directeur du CED par courrier.

L'évaluation positive de son argument permet au doctorant de continuer sa recherche et de passer en D2. Le sujet approuvé bénéficie du statut de «sujet réservé » et est publié sur le réseau THEODOC.

Un candidat qui voit son sujet refusé à la session de mai/juin a la possibilité de le redéposer avec des modifications à la session de septembre/octobre, seulement si les recommandations ne portent que sur des aspects ponctuels et que le travail de l'été peut permettre de le compléter. En cas de réserves significatives, le candidat peut demander une dérogation pour se réinscrire pour une pleine année de D1, en vue de la présentation d'un nouveau sujet ou d'une présentation renouvelée. Cette dérogation ne peut être accordée qu'une seule fois.

Un exemplaire de la « Charte de la thèse » de l'Ecole doctorale a été remis au candidat lors de son inscription. Il doit la signer, la faire signer à son Directeur de thèse en 4 exemplaires et la communiquer au secrétariat du CED, dès lors que la Commission doctorale a accepté son argument de recherche.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS THEOLOGICUM
FACULTE DE THEOLOGIE CYCLE DES ETUDES DU DOCTORAT

(NOM)

ARGUMENT DE THESE SOUMIS
A L'APPROBATION DE LA COMMISSION DOCTORALE.

PROJET DE THESE

(TITRE)

Directeur de recherche :

Prof. _____

Lu et approuvé

Date : _____

ANNEXE 5 : présentation du dépôt de l'argument de thèse

Commission doctorale : Évaluation du Directeur de recherche

(nota : l'étudiant n'a pas à avoir connaissance de ce document destiné à la Commission doctorale)

Dossier de :
Directeur de recherche :
Titre proposé :

	Excellent	Très bien	Bien	Assez bien	Passable
Définition de l'hypothèse (discipline, hypothèse de recherche, titre)					
Premier état de la recherche à propos de l'hypothèse envisagée					
Première idée d'un corpus et arguments pour le justifier					
Première bibliographie : sources et commentaires ; culture théologique et générale ; caractère international ; présentation					
Moyens méthodologiques nécessaires à la recherche (dans le cas de plusieurs disciplines, prise en compte des épistémologies)					
Pertinence de l'échéancier du programme de recherche (sans fournir de 'plan de thèse')					
Qualité du texte présenté : longueur (10 à 15 p. maxi), notes de bas de page, français, concepts en place, argumentation					
Pertinence de la problématique					

Appréciation du Directeur sur la capacité du doctorant à réaliser une thèse en théologie :

.....

Date et signature :

ANNEXE 6 : critères d’attribution des mentions

Doctorat canonique en théologie.
Critères pour l’attribution des mentions.

On cherche à combiner dans la mention deux critères : la scientificité du travail (y compris la maîtrise des outils de la discipline) et l’apport à la recherche. Le tableau ci-dessous, donné à titre indicatif, permettra d’estimer le travail, sachant que le jury reste souverain.

Mention latine	Estimations
<i>Summa cum laude</i> :	Dissertation doctorale de très haut niveau scientifique, qui constitue un apport décisif à la recherche
<i>Magna cum laude</i> :	Dissertation doctorale de haut niveau scientifique, qui constitue un apport significatif à la recherche
<i>Cum laude</i> :	Dissertation doctorale de bon niveau scientifique, dont l’apport à la recherche reste limité
<i>Bene probatus</i> :	Dissertation doctorale de niveau scientifique moyen, sans véritable apport à la recherche
<i>Probatus</i> :	Dissertation doctorale de niveau scientifique faible, qui traite de questions déjà défrichées sans aucun apport à la recherche

L’exigence de publication appartient au diplôme canonique ; c’est pourquoi, il est demandé au jury de formuler une recommandation de publication :

- Publication de la thèse, avec remaniements que le directeur de la thèse communiquera à l’étudiant dans les semaines après la soutenance, en fonction des recommandations formulées au cours de la soutenance par les membres du jury.
- Publication d’un article d’au moins 35 000 signes et avec un appareillage critique significatif, dans une revue scientifique et devant porter sur la partie principale de la thèse.

La publication doit être faite sous quatre ans à compter de la date de soutenance.

ANNEXE 7 : Pôle Langues

Motivation :

L'évolution de nos sociétés et le développement des communications et des échanges conduisent chacun à devoir parler plusieurs langues vivantes. Au vu de la place de l'anglais dans le monde du XXI^e siècle, il devient obligatoire qu'un futur docteur en théologie maîtrise cette langue aussi bien parlée qu'écrite. Le CED a donc inclus à son programme la formation générale à l'anglais, en dehors des aspects spécifiquement théologiques.

Nota : il peut être utile, en fonction du corpus travaillé pour le doctorat, que d'autres langues vivantes soient à acquérir, sans parler des langues anciennes bibliques et patristiques. Toutefois, ce n'est pas l'objet du Pôle-Langues, les langues bibliques relèvent de l'ELCOA et les langues théologiques de cours spécifiques.

Organisation :

Au sein de l'université, c'est la Faculté des Lettres qui est chargée de l'organisation et du suivi du Pôle-Langues. Ce Pôle suit chaque année près de 2000 étudiants de toutes les facultés de l'Institut Catholique de Paris.

Le niveau de chacun est déterminé par un test accessible sur Internet. C'est l'assistante pédagogique du CED qui donne accès à ce test en fonction du contrat d'études. Le niveau détermine le groupe auquel le doctorant participe. Il est recommandé de faire le test dès le contrat d'études fixé pour que le secrétariat du CED puisse inscrire les doctorants de manière fluide.

En anglais, les cours assurés concernent les niveaux de A2.1 à C2. Il est demandé de faire cette formation en anglais pendant les 4 premières années de la scolarité doctorale de sorte de progresser de manière significative.

Il est convenu que pour les doctorants de théologie les tranches horaires sont soit le vendredi de 14h à 16h, ou de 16h à 18h, du fait que les matinées du vendredi sont généralement occupées par les ateliers de spécialité.

Les cours sont hebdomadaires sur 12 semaines par semestre. L'assiduité est absolument requise (cf. la brochure de la Faculté de Lettres, Pôle langues).

La validation se fait selon le processus du contrôle continu. Il est demandé d'être étudiant validant. Il est possible à terme d'envisager de préparer un examen de certification (TOEFL, TOEFL-IELTS, Cambridge Certificate).

Remarque pour 2020-2021 :

Cette formation en anglais est obligatoire pour les étudiants de D1, en prenant toutefois en considération le cas des étudiants non-francophones et le cas des doctorants en exégèse ou en patristique qui doivent d'abord être à niveau pour les langues bibliques et patristiques.

Cette formation est recommandée à tous les doctorants.

Nous sommes à votre service :

Secrétariat du CED
Mme Leticia Santiago
01 44 39 52 57